

## Grille de paiements : fréquentation 5jrs/semaine 2020-2021

### Dates des chèques postdatés

Mois	Période couverte	Dates des dépôts (Chèque postdatés)	Montant total par mois
<b>Septembre (20 jrs/ maternelle 19 jrs)</b>	01 septembre au 30 septembre	17 et/ou 01 oct.	170.00\$   maternelle 161.50\$
<b>Octobre (20 jrs)</b>	01 octobre au 31 octobre	15 et/ou 29 oct.	170.00\$
<b>Novembre (19 jrs)</b>	01 novembre au 30 novembre	12 et/ou 26 nov.	161.50\$
<b>Décembre (15 jrs)</b>	01 décembre au 31 décembre	10 et/ou 18 déc.	127.50\$
<b>Janvier (16 jrs)</b>	01 janvier au 31 Janvier	14 et/ou 28 janv.	136.00\$
<b>Février (19 jrs)</b>	01 février au 29 Février	11 et/ou 25 fév.	161.50\$
<b>Mars* (17 jrs)</b>	01 mars au 31 mars	11 et/ou 25 mars	144.50\$
<b>Avril* (19 jrs)</b>	01 avril au 30 avril	08 et/ou 22 avr.	161.50\$
<b>Mai* (18 jrs)</b>	01 mai au 31 mai	06 et/ou 20 mai	153.00\$
<b>Juin (16 jrs)</b>	01 juin au 30 juin	03 mai et/ou 17 juin	136.00\$ (approximatif : les ajustements sont fait en juin)

Ces montants n'incluent pas les frais d'inscription aux journées pédagogiques

\* Les frais pour les journées de réserve en cas de force majeure ne sont pas inclus dans le montant total pour chaque mois.

### Jours fériés (Service de garde fermé : non facturable)

Lundi 7 septembre 2020

Lundi 12 octobre 2020

Du 23 décembre 2020 au 5 janvier 2021 inclusivement. (Période des fêtes)

Vendredi 02 avril 2021

Lundi 05 avril 2021

Lundi 24 mai 2021

### Journées pédagogiques (Service de garde ouvert toute la journée)

Vendredi 25 septembre 2020

Vendredi 09 octobre 2020

Vendredi 06 novembre 2020\*\*

Vendredi 20 novembre 2020

Vendredi 04 décembre 2020

Lundi 06 janvier 2021

Vendredi 29 janvier 2021

Vendredi 12 février 2021

Semaine de relâche du 01 au 05 mars 2021(ouvert si inscriptions suffisantes)

Vendredi 26 mars 2021

Vendredi 23 avril 2021\*

Vendredi 07 mai 2021\*

Vendredi 21 mai 2021\*

Lundi 14 juin 2021\*\*

\* journées de réserve en cas de force majeure

\*\* journées mobiles fixées par l'école

### MODES DE PAIEMENTS

#### **PAIEMENTS PAR CHÈQUES**

Centre de services scolaire des Hautes-Rivières (CSSDHR)

→ **1 chèque par famille**

#### **PAIEMENTS PAR INTERNET**

Attention de choisir le bon fournisseur :

CSS des Hautes-Rivières –Service de garde–

Utiliser le numéro de référence du parent payeur qui se trouve au haut de l'état de compte.

Les reçus d'impôt seront émis au nom de la personne qui aura fait les paiements(en lien avec le # de référence choisi).